Nations Unies S/2016/807



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 septembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre datée du 16 septembre 2016 (S/2016/806), en ce qui concerne le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, a été portée à l'attention des membres du Conseil.

Afin de permettre au Mécanisme d'enquête conjoint d'achever son rapport au Conseil de sécurité en application de sa résolution 2235 (2015), et compte tenu du besoin d'un délai supplémentaire manifesté par le Mécanisme, le Conseil de sécurité, dans ces circonstances exceptionnelles, approuve la demande de brève prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint jusqu'au 31 octobre 2016.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Gerard **ven Bohemen**

16-16360 (F) 210916 220916



